

AIDE A LA CREATION CINÉMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE PILOTE

Objet de l'aide	Réalisation succincte permettant de chercher un diffuseur
Bénéficiaire	Producteur (personne morale à l'exclusion des associations)
Critères d'éligibilité du bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> - Producteur implanté dans le département (siège ou établissement susceptible de réaliser l'œuvre) et/ou s'engageant à y réaliser ou coproduire l'œuvre. - Producteur extérieur au département : pilote réalisé dans le département
Critères de qualité du projet	Qualité artistique et faisabilité du projet
Procédure	Décision des élus des collectivités territoriales après avis des comités de sélection et de proposition financière
Calcul de la subvention	Subvention forfaitaire plafonnée à 8 000 €
Engagements du bénéficiaire et validité de la subvention	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir deux exemplaires du pilote (DVD) ; - Produire un document écrit précisant la suite donnée au projet ; - Adresser le bilan financier établi tant en dépenses qu'en recettes signé par le bénéficiaire précisant les dépenses réalisées en région ; - Céder copies et droits non commerciaux pour l'iconothèque régionale et les réseaux régionaux et départementaux d'Art et Essai. <p>Le bénéficiaire dispose d'un an pour la réalisation d'un pilote.</p> <p>Toutes les obligations du bénéficiaire seront formalisées dans les documents contractuels et/ou la fiche d'engagement en cas de subvention.</p>
Modalités de paiement	Paiement en une fois à la signature de la convention.
Dossier à constituer En 10 exemplaires 9 pour le Conseil Régional 1 pour le département de la Charente-Maritime	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Lettre de demande de subvention auprès de Madame la Présidente du Conseil Régional et du Président du Conseil Général de la Charente-Maritime</i> - <i>Pour une société : Extrait K bis de moins de 3 mois de l'établissement, SIRET à 14 chiffres, attestation sur l'honneur fiscales et sociales (à télécharger), pour une entreprise en nom personnel, une attestation bancaire certifiant d'un compte professionnel et les contrats conclus avec l'auteur ;</i> - <i>Présentation détaillée du projet : un scénario complet, un synopsis développé, une note d'intention ;</i> - <i>Dates de réalisation ;</i> - <i>Diffuseur envisagé ;</i> - <i>CV de l'auteur, réalisateur et producteur ;</i> - <i>Budget prévisionnel ;</i> - <i>Plan de financement ;</i> - <i>RIB du bénéficiaire de la subvention ;</i> - <i>Si le bénéficiaire est extérieur au département : le lieu (adresse) et la désignation de la structure coproduisant en région.</i> - <i>Contrats de coproduction.</i>

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA FAIRE L'OBJET D'UNE INSTRUCTION

Adresses d'expédition :

Conseil Général de la Charente-Maritime : Madame Corinne NUYAOUËT - Direction du Développement Économique - 85 Boulevard de la République - 17076 LA ROCHELLE CEDEX 9

Conseil Régional de Poitou-Charentes : Direction Vivre Ensemble - 15 rue de l'Ancienne Comédie - BP 575 - 86021 POITIERS CEDEX